



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-327

Ottawa, le 30 novembre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Distributel Communications Ltd./ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-D11-200615107	le 20 novembre 2006
Société en commandite Télébec/Rogers Wireless Partnership	Entente pour la fourniture du service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil	8340-T78-200614992	le 17 novembre 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*